

Protégez votre enfant contre le virus du papillome humain (VPH) : Pour les parents

Il est estimé qu'environ 75 % des Canadiennes et des Canadiens sexuellement actifs qui n'ont pas été immunisés contre le virus du papillome humain (VPH) contracteront une infection à VPH tôt ou tard dans leur vie.

En faisant vacciner votre enfant contre le VPH avant qu'il ou elle ne devienne sexuellement actif ou active, vous faites en sorte que s'il ou si elle décide d'avoir des relations sexuelles plus tard dans sa vie, il ou elle sera protégé-e contre le VPH. **Même la première fois, le fait d'avoir des relations sexuelles peut exposer une personne au VPH**; il vaut donc mieux être protégé contre l'infection à VPH le plus tôt possible.



La plupart des infections à VPH disparaissent d'elles-mêmes sans causer de symptômes, mais certaines peuvent mener à des verrues génitales et à des cancers comme ceux du col de l'utérus, du pénis et du cou.

Le VPH se propage principalement lors d'une **relation sexuelle avec contact peau contre peau**. Bien que ce soit rare, le VPH peut aussi se transmettre **au bébé pendant l'accouchement** si la personne qui donne naissance a une infection génitale à VPH.

Les vaccins contre le VPH sont sûrs, et ce sont les moyens les plus efficaces de prévenir l'infection à VPH.

Pour obtenir le vaccin contre le VPH pour vous ou pour votre enfant ou ado, adressez-vous à votre médecin, votre infirmière ou infirmier, votre pharmacien ou pharmacienne ou votre service de santé publique local.

